



Rapporteur : M. MARTIN

49509

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget supplémentaire et décision modificative n°1

Le vendredi 21 juin 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h08.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-1 alinéa 3 ;

Vu l'ensemble des délibérations du Conseil départemental relatives au budget primitif et celles sectorielles des 21 et 22 mars 2024 ;

Exposé :

La décision budgétaire proposée intègre comme chaque année le budget supplémentaire, qui vise à reprendre les résultats de l'exercice 2023 et une décision modificative, qui vise à apporter de premiers ajustements aux inscriptions votées au budget primitif.

Toutefois, cette année, cette étape budgétaire revêt un caractère exceptionnel, compte tenu des évolutions défavorables enregistrées notamment sur les principales recettes du Département depuis le vote du budget primitif. La décision modificative présentée vise à en tirer les conséquences et se traduit donc par une diminution significative des recettes de fonctionnement et, en parallèle, par l'intégration d'un plan d'économies en fonctionnement et en investissement.

Ces mesures ne remettent toutefois pas en cause l'ensemble des actions du Département qui poursuivra la majorité de ses interventions au titre des différentes politiques publiques sur le territoire breillien en 2024 à hauteur de plus d'un milliard d'euros. En fonctionnement, ces mesures d'économies représentent en effet moins de 1 % du budget, mais permettent de conforter l'équilibre du budget de la collectivité, fragilisé comme une très grande majorité de départements français par la conjoncture, et ainsi d'assurer la poursuite de ses actions.

S'agissant des droits de mutation à titre onéreux en particulier, le Département a enregistré une diminution de recettes de 20 % en 2023. Le budget primitif 2024 intégrait une prévision de recette en quasi-stagnation (+ 2 % par rapport à 2023), en tablant sur un ralentissement de la baisse au 1^{er} semestre, puis sur un rebond du marché immobilier sur la seconde partie de l'année. Or, à fin mai, il est encore constaté une nouvelle diminution du produit de droits de mutation à titre onéreux, de près de 20 % par rapport aux cinq premiers mois de 2023.

Par ailleurs, en matière de TVA, l'Etat a revu à la baisse le produit réellement encaissé en 2023 au niveau national. Alors que les derniers versements de 2023 correspondaient à une évolution de + 3,7 % par rapport à 2022, le montant recalculé ne s'établit plus qu'à + 2,8 %. Cette modification a une double conséquence : le Département doit enregistrer une régularisation négative au titre de 2023 de 2,9 millions d'euros. Par ailleurs, la base de calcul 2024 doit également être revue à la baisse, ce qui entraîne une réduction de la recette prévue de 3 millions pour cette année. En outre, le gouvernement a revu à la baisse sa perspective de croissance de l'ordre de 1 point, ce qui a aussi pour conséquence probable une moindre évolution du produit de TVA (- 1,7 million d'euros).

S'il ne s'agit encore pour une part que de prévisions, compte tenu de l'érosion des marges de manœuvre financière du Département déjà constatée en 2023, la prudence et la bonne gestion nécessitent d'intégrer ces facteurs de risques dans les inscriptions budgétaires dès à présent. Ainsi, il est prévu dans le cadre de cette décision modificative de revoir à la baisse ces deux recettes :

- Sur les droits de mutation à titre onéreux, il est intégré une baisse de la recette de 26 millions d'euros par rapport à la prévision de recette inscrite au budget primitif, correspondant à une réduction de 10 % par rapport au montant encaissé en 2023.

- Sur la TVA, il est pris en compte l'inscription en dépenses d'une régularisation négative de 2,9 millions d'euros au titre de 2023 et la révision à la baisse de la recette prévue de 4,7 millions d'euros, correspondant au rebasage et à la révision à la baisse de la croissance, qui constitue une composante de l'évolution de la recette de TVA pour 2024.

Des recettes supplémentaires sont également enregistrées dans le cadre de cette décision modificative, à hauteur de 12 millions d'euros. Toutefois, elles ne compensent pas les évolutions négatives constatées par ailleurs et les charges supplémentaires qui doivent être intégrées.

En effet, dans le même temps, le Département enregistre une hausse des dépenses obligatoires.

Ainsi, le montant versé à la caisse d'allocations familiales au titre du revenu de solidarité active a augmenté sur les premiers mois de l'année plus rapidement qu'escompté. Les dépenses ont évolué de + 8 % sur les 5 premiers mois de l'année.

De même le maintien au même niveau qu'en 2023 des taux d'intérêts et l'utilisation plus soutenue de la ligne de trésorerie conduisent à un besoin de crédits complémentaires au titre des frais financiers de 1,3 million d'euros.

Même en intégrant le résultat de l'exercice 2023, soit 21,4 millions, le maintien d'un niveau d'épargne minimum rend donc nécessaire la mise en œuvre d'un plan d'économies, à hauteur de 8,3 millions d'euros en fonctionnement. Ce plan touche une grande partie des secteurs d'intervention du Département, en maintenant toutefois la priorité aux secteurs sociaux, cœur des compétences et du projet départemental.

Le budget d'investissement est également revu à la baisse pour tenir compte de la réduction des capacités d'autofinancement du Département. 24 millions d'euros de crédits sont ainsi supprimés en 2024.

Au final, cette décision modificative se traduit par :

- Outre la reprise du résultat pour 21,4 millions d'euros, une réduction des recettes de fonctionnement de plus de 13,7 millions d'euros ;
- L'inscription de crédits supplémentaires en dépenses sur des postes obligatoires, à hauteur de 6,5 millions d'euros ;
- Un plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement, portant sur un volume de 8,3 millions d'euros ;
- Parallèlement, une réduction des crédits d'investissement de près de 24 millions d'euros, pour tenir compte de la réduction de l'autofinancement et ne pas alourdir le recours à l'emprunt ;
- L'ajout de 2,5 millions d'euros de recettes d'investissement.

La situation synthétique du budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP en M€	BS en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP en M€	BS en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	1 070,41	+ 1,73	1 072,14	+ 0,2 %	1 130,69	- 13,74	1 116,95	- 1,2 %
Reprise du résultat					0,00	+ 21,43	21,43	
Investissement *	232,97	- 23,93	209,04	- 10,3 %	27,54	+ 2,48	30,02	+ 9,0 %
TOTAL	1 303,38	- 22,19	1 281,18	- 1,7 %	1 158,23	+ 10,18	1 168,41	+ 0,9 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					145,14	- 32,37	112,77	- 22,3 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement, remboursements temporaires sur emprunt et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

Sur cette base, l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, après reprise du résultat 2023 et après paiement de l'annuité en capital des emprunts, s'établit à 8,7 millions d'euros pour 2024.

Compte tenu des éléments précités, ces diverses propositions se soldent par une réduction de 32 millions d'euros du recours prévisionnel à l'emprunt qui passe de 145,1 à 112,8 millions d'euros.

Cette étape budgétaire permet par ailleurs de créer ou d'ajuster les autorisations pluriannuelles, en fonction des contraintes opérationnelles et de leur date de caducité. Cette décision modificative n° 1 enregistre notamment les révisions à la baisse des autorisations de programme de subventions antérieures à 2024 aux montants des aides effectivement attribuées.

I – UNE EVOLUTION DES RECETTES MARQUEE PAR UNE DIMINUTION DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION ET DE LA FRACTION DE TVA ATTRIBUEE AU DEPARTEMENT COMPENSEE PAR L'INSCRIPTION DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES ATTENDUS DE LA CNSA ET LA REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

1 – Les recettes de fonctionnement

Hors la reprise du résultat de l'exercice 2023 en excédents de fonctionnement pour un montant de 21 431,82 K€, cette étape budgétaire se traduit par une diminution importante des recettes de fonctionnement. Cette évolution négative de 13 736,96 K€ résulte notamment d'une réduction de 26 000 K€ de la recette prévue au titre des droits de mutation à titre onéreux. La dégradation du marché immobilier constatée au cours de l'année 2023 s'est accentuée sur ces derniers mois et laisse augurer, à ce stade, une baisse de l'ordre de 12 % du produit des droits de mutation par rapport au montant inscrit au budget primitif et amène à réajuster la prévision à 190 millions d'euros.

Sur la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée reversée par l'Etat, il est également proposé une diminution de 4 700 K€ de la recette escomptée compte tenu de la révision de la base de calcul pour 2024 au regard du produit réellement encaissé en 2023 et des perspectives de baisse des encaissements de TVA sur l'année, résultant du contexte économique.

En revanche, sur les autres postes de recettes, il est globalement prévu une augmentation de 16 963,04 K€ portée essentiellement par des inscriptions nouvelles sur les dotations et participations. Il est notamment inscrit une recette prévisionnelle de 8 000 K€ au titre de la contribution exceptionnelle qui sera versée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux départements, dite « Geste 24 », afin de rehausser le taux de couverture des dépenses engagées sur l'allocation personnalisée d'autonomie. Une enveloppe de 150 millions d'euros a été prévue en loi de finances de la sécurité sociale mais la répartition finale par département de cette contribution n'est pas encore connue, des échanges se poursuivant à ce sujet entre le Gouvernement et Départements de France. Il est également procédé à un ajustement à la hausse de 1 229,01 K€ des financements attendus du fonds social européen plus au titre de la gestion déléguée de la subvention globale relative au programme opérationnel d'accompagnement vers l'emploi.

Il est d'autre part proposé une revalorisation de 5 900 K€ du montant du reversement prévu au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation. Cette inscription complémentaire se justifie par la décision que devrait prendre le comité des finances locales de redistribuer cette année les réserves antérieures constituées sur le fonds au regard de la conjoncture immobilière et de la baisse des droits de mutation qui en résulte pour une grande majorité de Départements.

Sur les autres natures de produits, 374,33 K€ de recettes sont prévus correspondant à des annulations de mandats émis sur exercice clos et à une majoration de 315 K€ sur les recouvrements de dépenses d'aide sociale.

2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors emprunts s'accroissent de 2 482,2 K€ en raison notamment de l'inscription de 1 390,32 K€ de financements complémentaires attendus sur différents projets portés par le Département, correspondant principalement à la participation du FEDER dans le cadre de la réalisation de la liaison cyclable entre la commune de Saint-Sauveur-des-Landes et le pôle d'échanges multimodal de Romagné.

Il est également opéré un ajustement à la hausse de 635,53 K€ des recettes escomptées dans le cadre de la cession de biens immobiliers et notamment la vente programmée des locaux de l'ancien centre départemental d'action sociale de Maurepas-Patton à Rennes.

175 K€ du produit perçu au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée sont également prévus ainsi que 104,93 K€ de recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

II – DES DEPENSES QUI INTEGRENT D'UNE PART DES AJUSTEMENTS DES DEPENSES OBLIGATOIRES OU COMPENSEES PAR DES RECETTES ET D'AUTRE PART UN PLAN D'ECONOMIES

Globalement, 1 732,53 K€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement, correspondant à :

- . + 7 977,84 K€ de dépenses à caractère obligatoire et incompressibles : reversement de TVA (+ 2,9 M€), allocations RSA (+ 3,8 M€) et frais financiers (+ 1,3 M€),
- . + 1 967,70 K€ de crédits compensés par des recettes, en lien notamment avec des contractualisations du Département avec l'Etat,
- . - 8 213 K€ de plan d'économies en dépenses (auquel s'ajoute une recette de 100 K€).

Le plan d'économies en fonctionnement touche l'ensemble des secteurs du budget, sans toutefois remettre en cause les politiques publiques menées, le choix consistant à maintenir les priorités d'actions, en recalibrant les budgets alloués pour tenir compte de l'évolution des ressources de la collectivité. Les réductions proposées à ce titre se répartissent comme suit :

Plan d'économies (en euros)	Budget primitif	Réductions proposées
Mobilités	11 772 288	- 990 000
Aménagement et développement des territoires	2 136 631	- 25 000
Aménagement numérique du territoire	63 266	- 63 266
Innovation, attractivité, Europe	451 504	- 279 000
Economie sociale et solidaire	440 000	- 172 000
Agriculture	4 115 340	- 45 000
Environnement	1 363 440	- 96 416
Enseignement 2ème degré	33 435 905	- 516 840
Autres cycles d'enseignement	121 050	- 34 550
Culture	7 672 756	- 485 000
Sport	2 628 530	- 280 500
Jeunesse	1 326 600	- 123 242
Famille, enfance, prévention	213 282 965	- 230 167
Personnes âgées – Personnes handicapées	351 876 407	- 3 017 130
Insertion	143 366 796	- 420 980
Actions sociales diverses	515 751	- 45 000
Coopération et solidarité internationale	908 830	- 173 000
Logement	495 550	- 49 968
Politiques transversales	55 000	- 21 710
Ressources humaines	189 417 000	- 128 200
Finances, citoyenneté, moyens des services	66 706 850	- 1 010 223
Sécurité	36 796 459	- 6 000

En investissement, les réductions proposées portent sur les grands secteurs suivants :

		Réductions (K€)
Maitrise d'ouvrage	Bâtiments	- 9 400,0
	Mobilité	- 6 600,0
	Autres dépenses	- 800,0
Sous-Total		- 16 800,0
Subventions		- 7 200,0
Total		- 24 000,0

Ce plan nécessite de revoir à la baisse un certain nombre de financements prévus en subventions ou participations. Celles-ci sont détaillées en annexe à cette délibération.

Les inscriptions proposées sont détaillées ci-dessous.

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	21 063,40	- 1 378,72	19 684,68
11 – Mobilités	11 741,68	- 699,53	11 042,16
12 – Aménagement et développement des territoires	1 350,78	- 25,00	1 325,78
13 – Aménagement numérique du territoire	63,27	- 63,27	0,00
14 – Tourisme	1 486,69	0,00	1 486,69
15 – Innovation, Attractivité, Europe	451,50	- 279,00	172,50
16 – Economie sociale et solidaire	456,37	- 172,00	284,37
17 – Agriculture	4 115,34	- 40,65	4 074,69
18 – Environnement	1 397,77	- 99,28	1 298,49
Crédits d'investissement	64 597,26	-9 396,21	55 201,05
11 – Mobilités	44 646,23	- 8 177,09	36 469,14
12 – Aménagement et développement des territoires	7 341,10	- 524,87	6 816,24
13 – Aménagement numérique du territoire	3 178,16	0,00	3 178,16
14 – Tourisme	276,50	- 39,28	237,22
15 – Innovation, Attractivité, Europe	4 476,07	- 372,01	4 104,06
17 – Agriculture	2 107,51	- 177,54	1 929,97
18 – Environnement	2 571,69	- 105,44	2 466,26
Total Environnement, Aménagement équilibré des territoires, Transitions	85 660,66	- 10 774,93	74 885,71

	341 720,11	- 5 081,24	336 638,87
Encours d'autorisation de programme			
11 – Mobilités	206 671,07	- 4 725,47	201 945,60
12 – Aménagement et développement des territoires	78 376,60	- 1 110,78	77 265,83
13 – Aménagement numérique du territoire	14 787,31	0,00	14 787,31
14 – Tourisme	538,78	- 1,67	537,10
15 – Innovation, Attractivité, Europe	17 132,93	0,00	17 132,93
17 – Agriculture	5 311,09	- 587,85	4 723,24
18 – Environnement	18 902,33	+ 1 344,53	20 246,86

Politique 11 – Mobilités

La réduction de 699,53 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment du plan d'économies. Il est ainsi proposé la réduction de 590 K€ de crédits d'entretien des routes, 250 K€

de crédits d'études et 100 K€ de crédits prévus pour la gestion et la maintenance des centres d'exploitation routiers et des bâtiments du site du Hil.

A l'inverse, il est procédé à un ajustement à la hausse de 290,48 K€ de crédits afférents à la comptabilisation de la valeur du stock de début d'exercice des fournitures et marchandises achetées par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie. Cette dépense relative à la tenue de l'inventaire des stocks est compensée, à due concurrence, par l'inscription d'une recette de fonctionnement.

Les crédits d'investissement sont revus globalement à la baisse de 8 177,09 K€ dans le cadre du plan d'économies. Sur les interventions en maîtrise d'ouvrage départementale, il est opéré des réductions de 6 336,49 K€, dont 2 845 K€ sur le programme de grosses réparations du réseau routier, 880 K€ sur les opérations de sécurisation des routes départementales et 715 K€ sur l'enveloppe de confortement des ouvrages d'art.

Il est d'autre part proposé le report de 1 840,6 K€ de crédits de paiement affectés au financement d'opérations portées par l'Etat ou des collectivités et notamment 1 400 K€ de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre du dispositif financier adossé aux pactes des mobilités locales au regard du rythme de réalisation des projets subventionnés.

En revanche, sur le programme de construction de nouveaux centres d'exploitation routiers, il est opéré une revalorisation de 2 326,26 K€ des autorisations de programme pour tenir compte du coût actualisé des travaux ou de l'état d'avancement des opérations. Ainsi, l'enveloppe relative au projet de réalisation du centre de Guignen est augmentée de 2 233,52 K€.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

La réduction de 25 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par une réduction en 2024 de la cotisation forfaitaire attribuée annuellement à l'Agence d'urbanisme de développement intercommunal de l'agglomération rennaise dans le cadre du plan d'économies.

La baisse des crédits d'investissement de 524,87 K€ résulte notamment du report de 260,75 K€ de crédits affectés au plan de soutien de projets locaux au regard du rythme de réalisation des dossiers subventionnés. De la même manière, un rephasage sur les exercices suivants de 152,44 K€ est opéré sur les crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement des bâtiments communaux afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés. Il est également restitué 162,32 K€ de crédits alloués au financement de projets ayant vocation à améliorer l'accès des services aux publics et à dynamiser les centres-bourgs pour les adapter aux besoins réels de paiement.

La diminution de 1 110,78 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due à un ajustement aux montants réellement mobilisés des enveloppes relatives au financement de projets communaux dans le cadre des dispositifs territoriaux.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

La réduction de 63,27 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par un décalage sur l'année 2025 de la contribution attribuée par le Département au titre des dépenses de fonctionnement dans le cadre des opérations de montées en débit du projet Bretagne Très Haut Débit.

Politique 14 – Tourisme

Les crédits d'investissement sont diminués de 39,28 K€ en raison du report de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés aux aides en faveur du développement touristique afin de les adapter au rythme de programmation des projets subventionnés.

La baisse de l'encours d'autorisation de programme de 1,64 K€ s'explique par un ajustement aux aides effectivement attribuées de l'enveloppe des contrats départementaux de solidarité territoriale

dédiée au financement d'équipements à vocation touristique.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

La diminution de 279 K€ des crédits de fonctionnement résulte d'un report de crédits de subventions et participations dans une logique de recherche d'économies. Il est notamment proposé de réduire de 190 K€ les crédits inscrits au titre du financement de solutions innovantes de retour et de maintien dans l'emploi des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active développées par les points accueil emploi. Il est également procédé à la restitution de 32 K€ de crédits prévus initialement pour l'attribution d'une participation à l'Université de Rennes 2 pour le financement de programmes de recherche élaborés dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région. De la même manière, il est opéré une réduction de 30 K€ des crédits inscrits au titre du financement de projets innovants d'universités ou écoles breilliennes en lien avec les politiques départementales.

La baisse des crédits d'investissement de 372,01 K€ s'explique principalement par le report de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027 au regard de l'état d'avancement des projets.

Politique 16 – Economie sociale et solidaire

La diminution de 172 K€ des crédits de fonctionnement résulte d'une réduction des crédits inscrits au titre des dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire dans le cadre des mesures d'économies.

Politique 17 – Agriculture

La baisse de 40,65 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par des réductions de crédits de subvention, notamment dans le cadre de l'appel à projets « agriculture durable et citoyenne ».

La réduction de 177,54 K€ des crédits d'investissement et de 582,32 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées sur le programme départemental de développement agricole.

Sur le budget annexe « Gestion locative bâtiments biotechnologies », il est à noter la création d'une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 55 K€ pour permettre d'engager les études du projet de rénovation du bâtiment loué à Labocéa pour ses activités d'analyse sur la commune de Combourg.

Politique 18 – Environnement

Les crédits de fonctionnement diminuent de 99,28 K€ en raison principalement du report de crédits de subventions et participations dans une logique de recherche d'économies. Il est notamment restitué 33,35 K€ de crédits inscrits au titre de la promotion et de l'animation du plan bois énergie et 29,95 K€ de crédits prévus dans le cadre du plan d'alimentation responsable.

La réduction des crédits d'investissement de 105,44 K€ résulte notamment de la restitution de 235 K€ de crédits inscrits au titre du financement d'appels à projets pour le développement durable dans les structures pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap afin de les adapter à l'état d'avancement des projets. De la même manière, il est procédé à une diminution de 82,46 K€ de crédits sur le plan bois énergie pour tenir compte du rythme de réalisation des projets subventionnés.

En revanche, il est proposé la reprogrammation sur l'exercice de 110 K€ de crédits affectés à l'opération foncière à visée environnementale du Couesnon afin de les caler sur l'état d'avancement du projet. 102,03 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale

dédiés à des projets environnementaux sont également reprogrammés sur l'exercice afin d'honorer le paiement de dossiers.

En investissement, la revalorisation de l'encours d'autorisation de programme à hauteur de 1 314,53 K€ est due principalement à un abondement de 1 500 K€ de l'enveloppe consacrée aux opérations foncières à visée environnementale afin de permettre le lancement des travaux d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Landal.

Il est d'autre part proposé la constitution d'une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 500 K€ au titre du suivi de la participation complémentaire versée au capital social de la Société d'économie mixte locale Energ'iv sur la période de 2025 à 2027, conformément à la décision adoptée lors de la session d'avril dernier.

S'agissant des différents dispositifs d'aides, il est globalement procédé à une révision à la baisse de 655,47 K€ des enveloppes afin de les ajuster aux montants effectivement mobilisés. Ces réductions portent essentiellement sur le plan bois énergie et sur les appels à projets pour le développement durable dans les structures pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Sur le budget annexe « Biodiversité et paysages », il est proposé l'ouverture de deux nouvelles autorisations d'engagement : une enveloppe d'un montant de 414 K€ pour permettre la gestion d'un marché pluriannuel ayant pour objet la lutte contre les plantes invasives sur les milieux naturels départementaux et une enveloppe à hauteur de 125 K€ dans le cadre du renouvellement des conventions pluriannuelles conclues avec les communes pour l'entretien des chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

COMMISSION 2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	259 251,33	- 1 651,71	257 599,62
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	33 582,26	- 503,75	33 078,51
22 – Autres cycles d'enseignement	146,05	- 34,55	111,50
23 – Culture	8 063,60	- 485,00	7 578,60
24 – Sport	2 768,92	- 275,00	2 493,92
25 – Jeunesse	1 353,27	- 123,25	1 230,03
26 – Famille, Enfance, Prévention	213 337,23	- 230,17	213 107,06
Crédits d'investissement	51 132,77	- 6 632,45	44 500,32
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	38 416,20	- 6 043,27	32 372,94
23 – Culture	1 914,36	+ 289,90	2 204,25
24 – Sport	4 714,75	+ 36,35	4 751,10
25 – Jeunesse	128,30	+ 17,00	145,30
26 – Famille, Enfance, Prévention	5 959,16	- 932,43	5 026,73
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	310 384,10	- 8 284,16	302 099,94
Encours d'autorisation de programme	237 778,68	+ 14 588,37	252 367,05
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	200 555,66	+ 14 237,78	214 793,43
23 – Culture	9 809,66	+ 434,07	10 243,73
24 – Sport	11 018,42	- 97,53	10 920,89
25 – Jeunesse	383,69	- 0,10	383,68
26 – Famille, Enfance, Prévention	16 011,26	+ 14,16	16 025,42

Politique 21 – Enseignement 2^{ème} Degré

La réduction des crédits de fonctionnement de 503,75 K€ résulte principalement d'une diminution de 275 K€ des crédits de dotations de fonctionnement aux collèges publics au titre du fonds d'aides exceptionnelles. Il est également procédé à un ajustement à la baisse de 164,68 K€ des

crédits afférents à la gestion et l'entretien des bâtiments des collèges afin de les adapter à l'état d'avancement des opérations. D'autre part, il est opéré une réduction de 40,36 K€ des crédits inscrits au titre du programme ERASMUS+ pour tenir compte de sollicitations moindres des établissements dans le cadre de leurs projets de mobilité européenne. Dans une logique de recherche d'économies, il est par ailleurs proposé une diminution de 88 K€ des crédits en matière de subventions sur le volet des actions éducatives.

La baisse des crédits d'investissement de 6 043,27 K€ s'explique notamment par le report de 3 014,74 K€ de crédits destinés au programme de restructuration et d'extension des collèges afin de les adapter au décalage de réalisation de certaines opérations dont celles portant sur les collèges de Val d'Anast, de Saint-Aubin-du-Cormier et de Cleunay à Rennes. De la même manière, il est rephasé sur les exercices suivants 1 854,8 K€ de crédits alloués au programme de rénovation thermique des collèges en raison de retards constatés sur la programmation des travaux. Enfin, il est également procédé à un report de 877,42 K€ de crédits affectés au plan pluriannuel de maintenance des collèges pour tenir compte de l'état d'avancement de certaines interventions et dans une logique de recherche d'économies.

La revalorisation de 14 237,78 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement d'une révision à la hausse de 14 414,15 K€ des enveloppes relatives au programme de restructuration et d'extension des collèges afin de tenir compte du niveau d'avancement des opérations. A ce titre, l'autorisation pluriannuelle du projet de rénovation du collège Thérèse Pierre à Fougères, confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la société publique locale Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, est augmentée de 11 435,6 K€.

Politique 22 – Autres cycles d'enseignement

La diminution de 34,55 K€ des crédits de fonctionnement résulte de réductions homogènes opérées sur les crédits de subventions dans le cadre du plan d'économies.

Politique 23 – Culture

La réduction de 485 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par un ajustement à la baisse de 433,43 K€ de crédits prévus en matière de subventions au titre des mesures d'économies. Ces diminutions portent principalement financement des actions culturelles, sur le plan musiques et les aides à l'emploi dans les bibliothèques.

Les crédits d'investissement augmentent de 289,9 K€ du fait notamment de la reprogrammation sur l'exercice de 250 K€ de crédits alloués au financement de la construction du musée d'histoire maritime de Saint-Malo afin de les adapter au planning de l'opération. Il est également procédé à la réinscription sur l'année de 158,9 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement d'équipements culturels pour permettre d'honorer le règlement de dossiers.

En revanche, 134 K€ de crédits affectés à l'aménagement des Archives départementales sont reportés au regard de l'état d'avancement de l'opération.

La revalorisation de 434,07 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte quant à elle principalement d'une hausse de 422 K€ de l'enveloppe relative à l'opération d'aménagement des Archives départementales pour tenir compte de l'actualisation du coût des travaux.

Dans le cadre de cette étape budgétaire, il est par ailleurs proposé de valider la création d'une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 55 K€ pour permettre le lancement des premières études sur le projet de réfection de l'étanchéité du bâtiment des Archives départementales.

Politique 24 – Sport

Les crédits de fonctionnement sont revus à la baisse de 275 K€ en raison d'une réduction des

crédits sur le volet des subventions dans le cadre des mesures d'économies, notamment sur les dispositifs d'aide aux clubs sportifs de haut niveau et aux comités sportifs.

L'augmentation des crédits d'investissement de 36,35 K€ s'explique principalement par la réinscription sur l'exercice de 74,5 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale affectés au financement des équipements sportifs territoriaux afin de les adapter au rythme de programmation des projets subventionnés.

En revanche, un ajustement à la baisse de 38,16 K€ est opéré sur les crédits sur les autres dispositifs de subventions pour tenir compte des besoins réels cette année.

La diminution de 97,53 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte notamment d'une réduction globale de 43,16 K€ des enveloppes portant sur les différents dispositifs de subventions qui est proposée afin de les ajuster aux montants effectivement attribués.

Politique 25 – Jeunesse

La baisse des crédits de fonctionnement de 123,25 K€ correspond essentiellement à une diminution de 77,52 K€ des crédits en matière de subventions et participations destinées notamment à l'accompagnement du centre régional information jeunesse Bretagne et au financement de projets innovants dans une logique de recherche d'économies.

Les crédits d'investissement augmentent de 17 K€ en raison de la réinscription sur l'exercice de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale alloués au financement d'espaces jeunes ou de loisirs afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

Les crédits globaux affectés à cette politique publique prioritaire s'élevaient à 213,2 millions d'euros au budget primitif 2024, soit 13,5 millions de plus qu'au budget 2023. Les possibilités de réduction de crédits sont minimales eu égard aux très fortes tensions constatées dans ce secteur.

Les ajustements de crédits de fonctionnement à la baisse ne portent donc que sur 230,17 K€. Les mesures de réduction portent sur les participations versées sur le secteur de la prévention ainsi que sur les subventions versées sur le secteur de la petite enfance.

La réduction de 932,43 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par le report de 1 000 K€ de crédits destinés à l'achat de nouveaux locaux pour la mission mineurs non accompagnés. En revanche, des crédits à hauteur de 162,78 K€ affectés à l'acquisition et l'aménagement de locaux dans le cadre de l'hébergement des mineur.es non accompagnés sont ajoutés pour tenir compte des besoins réels.

Sur les dispositifs de subventions, 250 K€ de crédits alloués à l'accompagnement des établissements du secteur de la protection de l'enfance dans le financement d'opérations de restructuration et de travaux sont reportés afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés. A l'inverse, 154,79 K€ de crédits des contrats de solidarité territoriale alloués au financement de projets du secteur de l'enfance sont réinscrits pour permettre d'honorer le règlement de dossiers.

COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	497 272,97	+ 1 036,95	498 309,92
31 – Personnes handicapées	188 074,32	+ 285,65	188 360,57
32 – Personnes âgées	163 810,59	- 3 309,31	160 501,28
33 – Insertion	143 422,34	+ 4 370,28	147 792,62
34 – Actions sociales diverses	515,75	- 65,00	450,75
35 – Coopération et solidarité internationales	798,83	- 173,00	625,83
36 – Logement	495,55	- 49,97	445,58
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	155,00	- 21,71	133,29
Crédits d'investissement	26 365,52	- 4 461,92	21 903,59
31 – Personnes handicapées	3 628,50	- 1 092,97	2 535,53
32 – Personnes âgées	4 690,50	- 1 529,49	3 161,01
33 – Insertion	298,72	- 18,02	280,70
34 – Actions sociales diverses	2 152,19	- 87,00	2 065,19
36 – Logement	15 595,61	- 1 734,45	13 861,17
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	523 638,49	- 3 424,97	520 213,51
Encours d'autorisation de programme	142 554,67	- 4 840,30	137 714,37
31 – Personnes handicapées	14 249,89	- 2 113,16	12 136,73
32 – Personnes âgées	32 185,66	- 2 000,17	30 185,49
33 – Insertion	824,03	- 241,93	582,10
34 – Actions sociales diverses	17 654,71	+ 21,81	17 676,52
35 – Coopération et solidarité internationales	60,35	0,00	60,35
36 – Logement	77 580,01	- 506,85	77 073,17

Les politiques de solidarité portent le plus important budget de fonctionnement de la collectivité. Comprenant les secteurs de l'autonomie et de la lutte contre les exclusions, le budget primitif relevant de cette commission s'établissait 497,3 millions d'euros. Les modifications apportées dans le cadre de cette décision modificative, qui se soldent à + 1,0 million d'euros, visent à prendre en compte l'évolution des besoins, sur le revenu de solidarité active notamment, et ne remettent pas en cause la priorité donnée sur ces politiques publiques et le niveau des prestations accordées.

Politique 31 – Personnes handicapées

L'augmentation de 285,65 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par la nécessité d'inscrire 505,2 K€ de crédits complémentaires dans le cadre de mise en œuvre de l'avenant 43 portant sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap. Cette dépense est couverte par un transfert de crédits inscrits initialement au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et des services ménagers.

Dans le cadre des mesures d'économies, il est proposé par ailleurs un ajustement à la baisse de 182,73 K€ des crédits de subventions et participations auprès des associations et institutions œuvrant dans le champ des personnes handicapées et une réduction de 80,83 K€ des crédits destinés au financement des sections annexes des établissements et service d'aide par le travail.

Il est à noter la création d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 2 489,04 K€ sur le volet du transport adapté pour permettre d'optimiser le suivi des dépenses de remboursement des frais occasionnés par le transport assuré par les familles.

Les crédits d'investissement et l'encours d'autorisation de programme diminuent respectivement de 1 092,97 K€ et de 2 113,16 K€ en raison de la restitution de crédits destinés au financement des opérations de mise aux normes de sécurité, de restructuration ou de construction des

structures d'accueil des personnes en situation de handicap afin de les ajuster aux montants effectivement engagés.

Politique 32 – Personnes âgées

Le budget consacré au secteur des personnes âgées était en hausse de 10 millions d'euros au budget primitif, avec au total, 163,8 millions d'euros. Les ajustements opérés tiennent compte de l'évolution réelle des besoins et des dépenses constatées à ce stade de l'année et ne portent que sur un différé de mise en oeuvre de mesures nouvelles.

Les crédits de fonctionnement enregistrent une réduction de 3 309,31 K€ du fait principalement d'un rebasage à la baisse de 2 496,74 K€ des dotations versées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, en cohérence avec les décaissements effectivement constatés depuis le début de l'année. 1 096,74 K€ de ces crédits sont réaffectés sur les lignes de mise en oeuvre de l'avenant 43 portant sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. 1 800 K€ de crédits sont supprimés au vu des dépenses réalisées et des projections de dépenses d'ici la fin de l'exercice.

La diminution de 1 529,49 K€ des crédits d'investissement et de 2 000,17 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants réellement mobilisés de l'enveloppe relative au financement des opérations de construction ou de réhabilitation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Politique 33 – Insertion

La hausse des crédits de fonctionnement de 4 370,28 K€ s'explique notamment par l'inscription de 3 800 K€ de crédits supplémentaires au titre des allocations du revenu de solidarité active compte tenu de l'augmentation constatée du nombre de bénéficiaires sur le début d'année 2024, plus forte que prévu.

Par ailleurs, les autres inscriptions se soldent à + 570,28 K€. Elles correspondent d'une part aux inscriptions nécessaires au titre des mesures d'accompagnement social personnalisé, à hauteur de 232,66 K€ et aux contrats passés avec l'Etat au titre de l'expérimentation France Travail et de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, à hauteur de 483,35 K€. Par ailleurs, 302,46 K€ sont prévus pour les actions relevant du Fonds social européen.

D'autre part, des réductions à hauteur de 448,19 K€ sont opérées dans le cadre du plan d'économies.

La diminution de 18,02 K€ des crédits d'investissement résulte notamment du report de 63,02 K€ de crédits destinés au financement de projets d'investissement dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions afin de les adapter au calendrier des projets subventionnés. A l'inverse, 45 K€ de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale sont positionnés sur l'année pour permettre d'honorer le paiement de dossiers sur le volet de la lutte contre les exclusions.

La révision à la baisse de 241,93 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants effectivement attribués de l'enveloppe relative au financement de projets immobiliers et d'équipements des partenaires et acteurs de la politique de lutte contre les exclusions et d'insertion par l'activité économique.

Politique 34 – Actions sociales diverses

La diminution de 65 K€ des crédits de fonctionnement résulte de la baisse des crédits de formation dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité afin de les ajuster aux besoins réels, ainsi que d'une réduction au titre de la politique de la ville dans le cadre du plan d'économies..

La réduction de 87 K€ des crédits d'investissement correspond essentiellement au report de 94 K

€ de crédits affectés au projet de réalisation d'un espace social commun à Combourg au regard du planning actualisé de l'opération.

La revalorisation de l'encours d'autorisation de programme de 21,81 K€ s'explique principalement par l'augmentation de 48 K€ de l'enveloppe relative à la construction du centre départemental d'action sociale sur la commune de Le Rheu pour tenir compte du coût ajusté des travaux et des ajustements à la baisse opérés sur des autorisations de programme antérieures.

Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

La réduction de 173 K€ des crédits de fonctionnement correspond à un ajustement à la baisse des subventions sur le champ de la coopération et de la solidarité internationales dans une logique de recherche générale d'économies.

Politique 36 – Logement

La diminution des crédits de fonctionnement de 49,97 K€ en lien avec le plan d'économies résulte d'une réduction de 29,97 K€ des crédits sur les marchés d'honoraires en cours en vue de la fidélisation des bailleurs du parc privé et de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et d'un ajustement à la baisse de 20 K€ des crédits de subventions auprès des partenaires œuvrant pour le logement.

La réduction de 1 734,45 K€ des crédits d'investissement résulte principalement d'un report de 986,37 K€ de crédits destinés au financement du logement social et de 819,53 K€ des crédits afférents aux programmes de renouvellement urbain afin de les adapter au rythme de programmation des projets subventionnés.

La révision à la baisse de 444,55 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due notamment à une réduction de 889,6 K€ de l'enveloppe des dotations départementales attribuées dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux pour l'adapter aux montants effectivement mobilisés. En revanche, l'enveloppe de délégation des aides à la pierre est augmentée de 163,96 K€ afin de l'ajuster au montant de la convention.

Sur les dispositifs de soutien à l'accession et à la rénovation du parc privé, les autorisations de programme sont globalement diminuées de 279,07 K€ au regard des montants engagés. L'enveloppe relative au programme de renouvellement urbain est par ailleurs abondée de 573,88 K€ afin d'intégrer une augmentation de la participation départementale inscrite au nouvel avenant de la convention faisant l'objet d'un rapport spécifique dans le cadre de cette session.

COMMISSION 4
FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP en K€	BS en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	292 820,21	+ 3 726,01	296 546,22
40 – Ressources humaines	189 431,98	+ 396,91	
41 – Finances, Moyens des services	66 597,82	+ 3 335,10	69 910,92
42 – Sécurité	36 790,41	- 6,00	36 784,41
Crédits d'investissement	86 073,79	- 3 436,65	82 637,14
40 – Ressources humaines	115,00	- 1,60	113,40
41 – Finances, Moyens des services	77 397,60	- 3 471,27	73 926,34
42 – Sécurité	8 561,18	+ 36,22	8 597,40
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	378 893,99	+ 289,37	379 183,36

	75 608,75	+ 3 077,31	78 686,07
Encours d'autorisation de programme			
40 – Ressources humaines	228,60	- 82,40	146,20
41 – Finances, Moyens des services	55 571,32	+ 334,04	55 905,36
42 – Sécurité	19 808,84	+ 2 825,67	22 634,51

Politique 40 – Ressources humaines

Les ajustements opérés sur ce poste de dépenses restent à la marge. En effet, les tensions observées, sur le secteur de l'action sociale notamment, nécessitent plus que jamais de ne pas réduire les moyens humains mis au service des politiques publiques portées par la collectivité et de maintenir un budget en hausse de plus de 3 % par rapport au budget 2023.

Ainsi, les crédits de fonctionnement ressortent en hausse de 396,91 K€, en raison principalement de l'inscription de 514,23 K€ de crédits complémentaires en charges de personnel pour permettre la prolongation des agents contractuels dans le cadre de l'expérimentation France travail relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active initiée en 2023, et le recrutement d'agents non permanents pour la mise en œuvre du Pacte local des solidarités. Ces dépenses nouvelles de personnel seront prises en charge intégralement par l'Etat et une recette de fonctionnement d'un montant équivalent est inscrite en contrepartie.

Par ailleurs, une recette de 100 000 euros est enregistrée sur la refacturation des dépenses de personnel du budget annexe biodiversité et paysages.

Sur les autres postes de dépenses, il est opéré des réductions liées aux mesures d'économies et notamment une diminution de 100 K€ de l'enveloppe de rémunération prévue pour l'embauche de saisonniers.

La réduction de 1,6 K€ des crédits d'investissement et de 82,4 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due essentiellement à la révision des enveloppes destinées à l'attribution de prêts au personnel et à l'acquisition de matériels et équipements d'adaptation des postes de travail afin de les ajuster au rythme de réalisation des dépenses.

Politique 41 – Finances, Citoyenneté, Moyens des services

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 3 335,1 K€ s'explique notamment par l'inscription de 3 092,8 K€ de crédits en atténuations de produits pour permettre selon le schéma comptable attendu, le remboursement du trop-perçu en 2023 sur la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée attribuée par l'Etat. Il est d'autre part intégré une hausse des frais financiers de 1 260 K€ en raison du maintien à un niveau élevé des taux révisables et d'une mobilisation plus soutenue par la collectivité de la ligne de trésorerie.

Sur les autres postes de dépenses des politiques supports (logistique / moyens généraux, informatique, patrimoine immobilier des services départementaux, communication, ...), il est

globalement procédé à une réduction des crédits à hauteur de 829,03 K€ dans une logique de recherche d'économies. A ce titre, il est notamment proposé la restitution de 235,96 K€ sur les crédits de communication, correspondant à la suppression d'un numéro du magazine Nous Vous Ile cette année, de 264,54 K€ de crédits afférents aux dépenses numériques et informatiques portant plus particulièrement sur la maintenance corrective des logiciels et serveurs. Des ajustements à la baisse sont également opérés sur les cotisations d'assurance et les dépenses de communication interne.

La diminution de 3 471,27 K€ des crédits d'investissement résulte notamment du report de 1 611 K€ de crédits inscrits dans le cadre de l'opération de l'Hôtel du Département afin de les caler à l'état d'avancement des études et des travaux. En lien avec les mesures d'économies, il est également proposé le rephasage sur les exercices suivants de 848,89 K€ de crédits destinés au programme de maintenance des bâtiments des services.

Sur le volet des dépenses informatiques, il est globalement proposé le report de 617,18 K€ de crédits portant notamment sur la mise en œuvre de la feuille de route numérique au regard de l'état d'avancement de certains projets.

Les crédits inscrits au titre du budget participatif départemental font également l'objet d'un report à hauteur de 124,27 K€ au regard du rythme de réalisation de certains projets subventionnés.

La hausse de 334,04 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique notamment par une revalorisation de 512 K€ de l'enveloppe destinée à l'opération d'aménagement transitoire de l'Hôtel du Département pour tenir compte de l'actualisation du coût des interventions programmées. A l'inverse, l'autorisation pluriannuelle portant sur l'opération de modernisation des cuisines du restaurant inter-administratif est diminuée de 236,57 K€ afin de l'ajuster au montant définitif des travaux réalisés en 2023.

Par ailleurs, l'enveloppe relative à l'acquisition de véhicules de service est réduite de 300,97 K€ afin de la calibrer aux dépenses qui seront effectivement engagées sur l'exercice tandis que celle destinée à l'achat de vélos électriques dans le cadre des déplacements professionnels des agents est abondée de 105 K€ pour permettre de lancer les commandes complémentaires.

Politique 42 – Sécurité

La réduction de 6 K€ des crédits de fonctionnement résulte essentiellement d'un ajustement à la baisse de 9 K€ des crédits inscrits au titre de la subvention attribuée annuellement à la société nationale de sauvetage en mer.

La hausse des crédits d'investissement de 36,22 K€ résulte notamment de la réinscription sur l'exercice de 328 K€ de crédits affectés à la création du plateau technique sur le site de L'Hermitage au regard de l'état d'avancement des travaux. En revanche, 231,26 K€ de crédits affectés au programme de maintenance des casernes sont rephasés sur les exercices suivants afin de les adapter au planning prévisionnel des interventions.

De la même manière, il est procédé au report de 33,78 K€ de crédits sur le programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours pour tenir compte des ajustements de calendrier des opérations et de leurs dépenses.

La revalorisation de 2 825,67 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par une augmentation globale de 2 772,67 K€ des enveloppes destinées au programme de construction et restructuration des centres d'incendie et de secours pour tenir compte notamment du coût actualisé des études et travaux dont 2 233,52 K€ pour celui de Guignen.

Il est à noter la création d'une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 55 K€ dans le cadre du projet de réfection des toitures du centre d'incendie et de secours de Saint-Malo.

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2024 du budget principal selon le projet ci-annexé et tel qu'il apparait dans les tableaux de synthèse pour les opérations réelles (annexe 1) ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2024 des budgets annexes « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » selon le projet ci-annexé et dont les montants des opérations réelles sont synthétisés dans les tableaux en annexe 2 ;
- d'approuver la création des autorisations pluriannuelles millésimées 2024 suivantes :

. Budget principal :

Code	Objet	Encours
ENERI001	Participation SEML ENERG'IV	500 000,00 €
BATII181	Réfection toitures CIS de Saint-Malo	55 000,00 €
BATII182	Réfection étanchéité Archives départementales	55 000,00 €
TRANF007	Transport scolaire adapté	2 489 037,53 €

. Budget annexe « Gestion locative bâtiments biotechnologies » :

Code	Objet	Encours
BATII183	Rénovation Laboratoire Combourg	55 000,00 €

. Budget annexe « Biodiversité et paysages » :

Code	Objet	Encours
SENSF001	Subventions ENS - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	125 000,00 €
SENSF003	Entretien et réparations des terrains ENS	414 000,00 €

- d'approuver la situation des autorisations de programme et d'engagement créées ou ajustées, dans le cadre de cette décision modificative, ainsi que leur déclinaison prévisionnelle en crédits de paiement, telle que figurant en annexe 3 ;

- de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe 4 ;

- d'attribuer les montants de subventions tels qu'ils figurent en annexe 5 à la présente délibération, étant précisé que ces montants se substituent à ceux résultant le cas échéant des modalités de calcul de dispositifs particuliers ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, sur la base de ces nouveaux montants, les conventions annexées aux délibérations budgétaires concernées des 21 et 22 mars, et à y intégrer une clause de versement fractionné ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions déjà signées qui préciseront les nouveaux montants figurant en annexe 5, ainsi que la clause de versement fractionné, ainsi que les avenants aux conventions approuvées

par délibérations de la Commission permanente du 12 février 2024, 11 mars 2024, 8 avril 2024 et 13 mai 2024 pour y intégrer ces mêmes dispositions.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 2 juillet 2024

ID : AD20240331

Pour extrait conforme